

FETES TON ANNIVERSAIRE A LA MAISON DE LA NATURE

Animation au choix parmi les suivantes



Age	Atelier	Période											
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
3 - 6 ans	Crées ton jardin imaginaire												
	Couronne nature et baguette magique												
	Arbre en peinture aux doigts												
	Chasse au trésor intérieur ou extérieur												
	Fabriques ta boisson et ton beurre de pomme miel à tartiner												
	mini muffins abeilles												
	Gaufres compotes choco												
	Crêpes arc-en-ciel												
	Bonbon nature												
7-10 ans	Fabriques ton tipi												
	Chasse au trésor intérieur ou extérieur												
	Fabriques ton radeau et testes-le sur la mare												
	Abri à insectes												
	Terrarium												
	Fabriques ta boisson et ton beurre de pomme miel à tartiner												
	mini muffins abeilles												
	Gaufres compotes choco												
	Crêpes arc-en-ciel												
Bonbon nature													

Choisis une date:
un mercredi ou
un samedi
de 14h à 16h30

Choisis une
animation qui
aura lieu de
de 14h15 à 15h45

Amènes ton gâteau
et tes boissons
de 15h45 à 16h30

3,50€ par enfant pour
les loonois
et 4,50€ par enfant
pour les extérieurs
SUR CARTE
PASSALOON 1,50€
OBLIGATOIRE

Minimum 10 enfants
Maximum 15 enfants

MAISON DE LA NATURE
PARC GALAME
660 RUE GASTONDEREUDRE
59279 LOON PLAGÉ
Tel: 03,28,59,63,58

parcgalame@loonplage.org
www.parcgalame.org



REGLEMENT INTERIEUR ANNIVERSAIRE

Le présent règlement s'applique à toute personne achetant la prestation anniversaire.

2° : INSCRIPTION

Toute personne souhaitant bénéficier de la prestation anniversaire doit réserver à l'accueil de la maison de la nature, par téléphone 03.28.59.63.58 ou par mail parcgalame@loonplage.org

Les tarifs sont les suivants :

- 3,50 € par enfant pour les loonois (sur carte Passaloon 1.50€ obligatoire)
- 4,50 € par enfant pour les extérieurs (sur carte Passaloon 1.50€ obligatoire)

Pour bénéficier de la prestation anniversaire il faut un minimum de 10 enfants et maximum 15 enfants.

Un accompagnant adulte ou 2 doivent être présent(s) et aider tout le temps de la prestation. L'accueil des enfants se fait à 14h à l'accueil de la Maison de la Nature et jusque 14h15 laissant un temps pour les retardataires.

3° : ANIMATION AUX CHOIX

3/6 ans : Crées ton jardin imaginaire, Couronne nature et sa baguette magique, Arbre en peinture aux doigts, Chasse au trésor

6/10 ans: Fabrique ton tipi, abri à insecte, Fabriques ton radeau et teste-le sur la mare, Terrarium, Chasse au trésor

Atelier cuisine au choix: Bonbons nature, Mini muffins abeilles, Gaufres compotes, Crepes arc-en-ciel

4° : OUVERTURE

La prestation anniversaire est proposée tout au long de l'année les mercredis et les samedis ainsi que pendant les petites vacances scolaires du mardi au samedi (sauf jours fériés). Les horaires de la prestation sont : de 14h à 16h30.

5° : DETAIL DE LA PRESTATION ANNIVERSAIRE

Accueil des enfants à partir de 14h et jusque 14h15. L'animation a lieu de 14h15 à 15h45 en présence d'un animateur dans la salle pédagogique 1 ou 2 suivant l'animation choisie au préalable. Le ou les accompagnants doivent assister à l'atelier impérativement et rester responsable(s) des enfants. Goûter (apporté par l'accompagnant avec assiettes et gobelets en papier, veillez à protéger les tables : des nappes sont fournies par nos soins pour éviter les brûlures avec les bougies ou vous pouvez vos nappes) puis ouverture des cadeaux de 15h45 à 16h30 uniquement en présence du ou des accompagnant(s) dans la salle pédagogique 1 ou 2 suivant l'animation choisie au préalable. 16h30 Fin de la prestation. Nous demandons de restituer la salle dans l'état de départ (petit matériel de nettoyage à disposition dans les salles prévu à cet effet).

6° : RESPONSABILITE DE L'EXPLOITANT

L'exploitant décline toute responsabilité en cas de vol d'objets personnels.

7° : RESPONSABILITE DES UTILISATEURS

L'accompagnant et l'animateur sont responsables des enfants sous leurs gardes et doivent participer au bon déroulement de la prestation. L'accompagnant, l'animateur et les enfants s'engagent également à respecter les lieux, la propreté de la salle, à ne pas fumer ou ne pas introduire de boissons alcoolisées dans l'enceinte de la Maison de la Nature.

8° : MODALITES DE PAIEMENT

La prestation doit être payée au plus tard 48 heures avant la date choisie par chèque à l'ordre de Parc Galamé Loon-Plage, en espèces, ou en CB sur la base minimum de 10 enfants soit :

- 35€ (trente-cinq euros) pour les enfants loonois.
- 45€ (quarante-cinq euros) pour les enfants extérieurs.

La prestation ne pourra pas être remboursée en cas de problème le jour même.

Si le nombre d'enfants est supérieur à 10, l'accompagnant fera l'appoint le jour même.

9° : ANIMAUX

Les animaux domestiques ne sont pas admis.

10° : NON RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR

Le non-respect du présent règlement entraîne le droit pour l'exploitant d'exclure de l'accès sans aucun remboursement des droits d'accès acquittés par le participant. Toute acquisition de titre de paiement vaut acceptation du présent règlement.

Maison de la Nature

[660 Rue Gaston Deredre 59279 LOON-PLAGE](https://www.parcgalame.org)

Tél : 03.28.59.63.58 parcgalame@loonplage.org www.parcgalame.org